



Ordonnance de télécom CRTC 2014-658

Version PDF

Ottawa, le 17 décembre 2014

CoopTel – Approbation provisoire d'une demande tarifaire

1. Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante :

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
CoopTel	77 77A	le 18 novembre 2014 le 5 décembre 2014	le 22 janvier 2015

2. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance. Les pages de tarif modifiées peuvent être présentées au Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

Secrétaire général